



LOI TRAVAIL

Le combat continue !

Minoritaire parmi les français, parmi les syndicats et au parlement, le Gouvernement persiste et signe et tente d'imposer par la force la loi El Khomri.

Ce texte, qui casse en grande partie le code du travail, permet à chaque entreprise d'imposer sa loi « à la carte ». Il met fin aux règles collectives (loi, conventions collectives) qui limitent la concurrence entre les salariés. Si la loi Travail entre en vigueur, une entreprise pourra payer les heures sups moins cher que sa concurrente ou faire travailler ses salariés plus longtemps, ou encore leur calculer leur temps de travail sur... 3 ans. Cela s'appelle le « Dumping » social, ce qui veut dire que toutes les entreprises seront contraintes, du fait de la concurrence, de s'aligner sur celle qui traite le plus mal ses salariés. Et tout y passe : la médecine du travail, les congés payés, les salariés à temps partiel dont les droits sont encore réduits etc.

Si elle était mise en œuvre, la loi El Khomri aurait donc des effets désastreux et durables pour notre vie au travail et pour notre droit à une vie en dehors du travail.

Tout cela est fait au nom de l'emploi : le Gouvernement nous explique que c'est pour le bien de tout le pays, que cela va relancer l'économie et réduire le chômage.

Pourtant, l'histoire des 30 dernières années le prouve, l'augmentation constante de la flexibilité des horaires et des salaires s'est accompagnée d'une hausse constante du chômage et... des dividendes versés aux actionnaires !

Coût du travail ou coût... du Capital ?

**Les dividendes représentent 85 % des Profits.
Ils représentaient 40 % en 1980.**

**Les profits représentent 13 % des salaires versés.
Ils représentaient 4 % en 1980.**

Taux de chômage : 6 % en 1980 ; 10 % aujourd'hui.

Un mouvement social inédit

- 17 février - Le Parisien rend public le projet de loi Travail.
- 25 février - à l'initiative de la CGT, l'intersyndicale CGT/FO/FSU/Solidaires/UNEF/UNL/FIDL dénonce la loi Travail et appelle à la mobilisation.
- 4 mars - 1 million de signatures 2 semaines après le lancement de la pétition « Loi travail, non merci ».
- 9 mars - 500 000 personnes manifestent contre la loi Travail.
- 31 mars - 1,3 millions de personnes manifestent. Lancement de « Nuit debout ». Des centaines de milliers de lycéens et d'étudiants se mobilisent. #OnVautMieuxQueÇa, les Youtubeurs rejoignent le mouvement.
- 15 avril - lancement de la plateforme lobbycitoyen.fr/loitravailnonmerci : les députés reçoivent des centaines de mails, appels et tweets exigeant qu'ils s'opposent à la loi Travail.
- 18 avril - début de la mobilisation des intermittents-es du spectacle.
- 10 mai - face à la fronde d'une partie des députés de la majorité, le gouvernement dégage le 49-3.
- 12 mai - Pierre Gattaz traite les militants CGT de « terroristes et de voyous ».
- 20 mai - l'intersyndicale écrit un courrier à François Hollande demandant à être reçu. Le Président de la Répu-

Pendant ce temps, les salaires et les investissements ont stagné, voire régressé. Il y a longtemps que l'on sait que « les profits d'aujourd'hui ne font pas les emplois de demain ».

Depuis 1974, seule la réduction du temps de travail (avec les 35 heures) a réduit le chômage de manière importante. Plutôt que de continuer à attaquer les salariés et leurs droits, ce qui a pour seule conséquence d'enrichir les plus riches, la CGT propose un code du travail du 21^e siècle qui, à l'inverse, nous donne plus de droits et qui fera baisser le chômage.

C'est l'inverse de ce que persiste à faire le gouvernement, malgré l'hostilité de la grande majorité.

Gouverner contre le peuple est illégitime. La Loi El Khomri, adoptée sans vote par l'Assemblée Nationale, est illégitime. La légitimité, c'est de continuer à se battre contre ce texte jusqu'à son retrait. Cela prendra le temps qu'il faudra, mais nous ne lâcherons rien !

La loi, hors la loi ?

Avant même son éventuelle adoption, nous savons que le projet de loi « travail » est hors-la-loi internationale. Il l'est doublement : devant l'Organisation Internationale du Travail et devant l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Les raisons en sont les suivantes :

- L'article 2 de la loi « travail » est un affaiblissement de la liberté syndicale et de la négociation collective à l'encontre des principes des conventions 87 et 98 de l'OIT.
- Les dispositifs proposés dans l'ensemble de la loi « travail » visant à accroître la flexibilité du marché du travail auraient pour effet la précarisation du travail et la diminution de la protection sociale du travailleur, ce qui est contraire aux textes fondamentaux de l'ONU.

Ces deux arguments liés au droit international sont des raisons supplémentaires pour que cette loi ne voit pas le jour. Elle est injuste, inégalitaire, antidémocratique, aggraverait les conditions de vie et de travail. Et en plus, elle est illégale !

bligue n'a jamais répondu à cet appel au dialogue.

- 30 mai - lancement de la votation citoyenne.
- 14 juin - 1 million de personnes défilent à Paris, 1,3 millions dans toute la France. Le gouvernement amalgame les manifestant-es et les casseurs.
- 28 juin - remise de 1 million de votations citoyennes à l'Elysée.
- 3 juillet - 55 entrepreneurs, cadres dirigeants et supérieurs dénoncent la loi Travail et appellent le gouvernement au dialogue.
- 5 juillet - la tour Eiffel est habillée aux couleurs de la mobilisation.
- Pour la 2^e fois, le gouvernement fait adopter sa loi en force, avec le 49-3.

« au total, des centaines de milliers de salarié-e-s auront participé à des mouvements de grève, reconductibles ou pas. Citons en particulier les secteurs suivants : transports routiers, cheminots, transports urbains, secteur aérien, raffineries, intermittents du spectacle, dockers, énergie, éboueurs, fonction publique, commerce, postiers, presse écrite, audiovisuel public, bâtiment, agroalimentaire... ».

La suite à la rentrée de septembre...

Loi Travail : la bataille se poursuit...

Pendant 4 mois, étudiants, lycéens, ouvriers, cadres et techniciens se sont mobilisés avec une grande diversité de formes d'action. Le 49-3 permet au gouvernement d'imposer un projet de loi pour lequel personne n'a voté, au mépris de l'opposition d'une large majorité de français. La colère contre ce passage en force est très profonde et poursuivra le gouvernement. La bataille continue. Il faut 127 décrets d'application pour que la loi entre en vigueur, l'enjeu est de la rendre inapplicable et d'en obtenir ainsi l'abrogation.

Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le :

► 15 septembre ◀